



Accueil / Notre sécurité / Coronavirus

## CORONAVIRUS

---

### ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS FERMÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

---

**ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**  
En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)  
Mme / M. \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Demeurant : \_\_\_\_\_

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr));
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020  
(signature)

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

---

Téléchargez l'attestation

En savoir plus <https://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr/wp-content/uploads/2020/03/attestation.pdf>



## **GESTES SIMPLES**

---

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

Se laver les mains très régulièrement.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.

▫

## **COMMENT CONTENIR UNE ÉPIDÉMIE**

---

En savoir plus <https://www.youtube.com/watch?v=MqVjNFpHfhY>

---

### **MAIRIE DE ST JEAN LES DEUX JUMEAUX**

---

46 rue Raymond Poincaré  
77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux

01.64.35.90.12

**Nous contacter**



Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

[Accepter](#)  
[Why is this happening to me?](#)